

Déclaration

TAXE DE SÉJOUR



GRANDLYON
la métropole



Trésorerie du Grand Lyon
22 rue Bellecordière - BP2219
69214 Lyon cedex 02

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	
D.E.	

→ IDENTIFICATION HÉBERGEUR

RÉFÉRENCE HÉBERGEUR : «CODE_HEBERGEUR_GEST»

RAISON SOCIALE : «RAISON_SOCIALE_GEST»

NOM et Prénom : «NOM_GERANT» «PRENOM_GERANT»

ADRESSE : «ADRESSE1_GEST» «ADRESSE2_GEST»

«CODE_POSTAL_GEST» «VILLE_GEST»

TÉLÉPHONE : «TEL_GEST»

FAX : «FAX_GEST»

PORTABLE : «MOBILE_GEST»

COURRIEL : «MAIL_GEST»

→ IDENTIFICATION HÉBERGEMENT

RÉFÉRENCE HÉBERGEMENT : «CODE_HEBERGEMENT»

NOM DE L'HÉBERGEMENT : «APPELLATION»

ADRESSE : «ADRESSE1» «ADRESSE2» «ADRESSE3»

«CODE_POSTAL» «VILLE»

TÉLÉPHONE : «TELEPHONE»

FAX : «FAX»

PORTABLE : «PORTABLE»

COURRIEL : «MAIL»

CATEGORIE* : «CATEGORIE»

CLASSEMENT/LABEL* : «CLASSEMENT» / «LABELS»

TARIF APPLICABLE : «TARIF APPLICABLE»

*Toute décision de classement / label, doit nous être communiquée dans les meilleurs délais : joindre la copie de la décision.

→ À SAVOIR :

- La déclaration est obligatoire même si vous n'avez pas eu de client pendant la période considérée.
- Tout changement de classement doit nous être signalé dans le mois suivant la décision : merci de nous transmettre une copie de celle-ci.
- Il vous appartient d'appliquer le tarif correspondant au classement de votre hébergement et d'en informer vos clients (affichettes disponibles sur demande).

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la taxe de séjour. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser à la Métropole de Lyon, Délégation Développement Économique, Emploi & Savoir

JANVIER			
Jours	NOMBRE DE PERSONNES PLEIN TARIF	NOMBRE DE PERSONNES EXONÉRÉES	MOTIFS DES EXONÉRATIONS (1)
	100%		
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
TOTAL			

FÉVRIER			
Jours	NOMBRE DE PERSONNES PLEIN TARIF	NOMBRE DE PERSONNES EXONÉRÉES	MOTIFS DES EXONÉRATIONS (1)
	100%		
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
TOTAL			

(1) Motifs des exonérations

a	Les enfants de moins de 18 ans,
b	les colonies de vacances et centres de vacances collectifs d'enfants,
c	les personnes résidentes de la Métropole de Lyon,
d	les personnes titulaires d'un contrat de travail saisonnier et travaillant sur le territoire,
e	les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

MARS			
Jours	NOMBRE DE PERSONNES PLEIN TARIF	NOMBRE DE PERSONNES EXONÉRÉES	MOTIFS DES EXONÉRATIONS (1)
	100%		
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
TOTAL			

RÉCAPITULATIF

	TOTAL NUITÉES (total des 3 mois)	TARIF APPLIQUÉ	MONTANT TOTAL
Taux plein			
Exonérations		0 €	
TOTAL TAXE DE SÉJOUR COLLECTÉE (1)			

REGULARISATION DES TRIMESTRES PRECEDENTS (2)	
---	--

TOTAL TAXE DE SEJOUR A REVERSER (1+2)	
--	--

Fait à
Le
Signature

→ Informations formulaire

En cas de besoin, les formulaires de déclaration sont téléchargeables sur le site économique du Grand Lyon : <http://www.economie.grandlyon.com>
Le guide pratique de la taxe de séjour est lui aussi disponible sur notre site.

→ Déclaration en ligne

Le Grand Lyon met à votre disposition une plateforme de déclaration par internet : Celle-ci vous permet de compléter votre déclaration au fil de l'eau, ou en une seule fois, à votre convenance.

Elle vous permet également d'imprimer vos récapitulatifs de saisie (ou de les conserver en pdf) et d'accéder à toutes les informations relatives à votre hébergement.

Si vous souhaitez obtenir vos identifiants de connexion (et ne plus recevoir les formulaires papier), merci d'adresser un mail à :

taxedesejour@grandlyon.com

→ Calendrier annuel

PÉRIODE DE COLLECTE		ÉCHÉANCE DÉCLARATION ET PAIEMENT (au plus tard)
1er trimestre	Janvier - Février - Mars	20 avril
2ème trimestre	Avril - Mai - Juin	20 juillet
3ème trimestre	Juillet - Août - Septembre	20 octobre
4ème trimestre	Octobre - Novembre - Décembre	20 janvier de l'année suivante

TAXE DE SÉJOUR



GRANDLYON
la métropole

→ Contacts

Renseignements taxe de séjour : Grand Lyon
Séverine VAUCLARE / gestionnaire taxe de séjour

20 rue du Lac
CS 33569

69505 Lyon cedex 03

Tél. : 04 26 99 33 49

Fax : 04 26 99 30 57

Mail : taxedesejour@grandlyon.com
www.taxe-sejour.grandlyon.com

<http://www.economie.grandlyon.com>

Pour effectuer votre paiement
Trésorerie du Grand Lyon

22 rue Bellecordière
BP2219

69214 Lyon cedex 02

Pour tout versement par virement bancaire, merci d'utiliser le RIB de notre trésorerie :

IBAN	FR73 3000 1004 97C6 9000 0000 005	BIC	BDFEFRPPCCT
-------------	--	------------	--------------------